DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 mai 2024

- ***ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE***

1. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2024

Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

2. Intercommunale BEP et ses filiales - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du mardi 18 juin 2024

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les points inscrits aux ordres du jour des Assemblées générales du BEP:

BEP
Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation des Modifications Statutaires.

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

BEP Expansion Économique
Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation des Modifications Statutaires.

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

BEP Environnement
Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation des Modifications Statutaires

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;

7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

BEP Crématorium (Pour les Communes Affiliées)
Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation des Modifications Statutaires

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

3. Intercommunale IDEFIN - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du jeudi 20 juin 2024

Il s'agit d'approuver les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDEFIN qui se tiendra le jeudi 20 juin 2024 à 17 heures 30, en la Salle Vivace du BEP dont l'ordre du jour est le suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Approbation des Modifications Statutaires.

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 18 décembre 2023 ;
2. Rapport d'activés 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

4. Intercommunale INASEP - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'INASEP qui se tiendra le 26 juin 2024

5. Intercommunale ECETIA - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2024

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale ECETIA qui se tiendra le 25 juin 2024.

6. Intercommunale ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2024

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'Ores Assets qui se tiendra le 13 juin 2024 à 10h30.

1. Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 :
    - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
    - Présentation du rapport du réviseur ;
    - Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
5. Nominations statutaires ;
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

7. Intercommunale IMAJE - Assemblée Générale du 17 juin 2024

Le Conseil est invité à approuver les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'IMAJE qui se tiendra le 17 juin 2024.

8. Intercommunale IGRETEC - Assemblée générale du 27 juin 2024

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'IGRETEC du 27 juin 2024.
Les représentants actuels sont :

- Monsieur MOSSERAY Jean-Luc
- Madame QUEVRAIN Sylviane
- Monsieur LESUISSE Paul-Bernard
- Madame BODSON Marie
- Madame DAWAGNE Caroline

9. EthiasCo - Assemblée générale annuelle ordinaire le jeudi 13 juin 2024

Il est demandé au Conseil de voter les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'Ethias Co qui se déroulera le 13 juin 2024.
L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :
1. Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 et affectation du résultat
3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat
4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission
5. Désignations statutaires - Client Board
6. Mandat du commissaire - exercices 2026-2027-2028

Le nombre d'actions, et donc de voix, concernant votre entité s'élève à 3.
Par application de l'article 23, al. 8 des statuts, cette assemblée générale se déroulera au moyen d'une plateforme digitale et d'un vote à distance.

10. Terrienne du crédit social - Assemblée générale ordinaire le 14 juin 2024

La présence des personnes désignées par la commune est nécessaire pour que celle-ci dispose de toutes les voix correspondant au nombre de parts dont elle est titulaire.
Si la commune d'Assesse a statué sur les points de l'ordre du jour, un seul délégué pourra disposer de la totalité des voix de ce pouvoir.
Il est par conséquent demandé au Conseil de délibérer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024 à 19h00 à la salle la Source, Place Toucrée,6 à 6900 Marche-en-Famenne.

11. TEC - Assemblée générale ordinaire de l'O.T.W. du 12 juin 2024

Le Conseil est informé de la tenue de l'Assemblée générale ordinaire de l'Opérateur de Transport de Wallonie le **12 juin 2021 à 14 heures 30,** à l'auditorium du Moulin de Beez, rue du Moulin de Meuse,4 à 5000 BEEZ. Il est invité à se prononcer sur les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée.

12. CPAS - Comptes 2023

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le compte 2023 du CPAS, arrêté par le Conseil de l'Action Sociale le 23 avril 2024;
Conformément à l'article 112ter de la loi organique des CPAS, le Conseil communal prend sa décision dans les quarante jours de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives.
Le Conseil communal peut proroger le délai qui lui est imparti pour exercer son pouvoir d'une durée maximale égale à la moitié du délai susvisé.
A défaut de décision dans le délai, l'acte est exécutoire.
L'approbation peut être refusée uniquement pour violation de la loi.
Il est proposé au Conseil communal d'approuver le compte 2023 du CPAS, le compte de résultats ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 2023 repris ci-après :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total général
Résultat budgétaire de l'exercice	359.101,62	-95.077,46	264.024,16
Résultat comptable de l'exercice	444.161,23	81.691,58	525.852,81
Engagement à reporter de l'exercice	85.059,61	176.769,04	261.828,65

13. CPAS - Budget - Approbation MB 2 ordinaire et extraordinaire

Le 2 avril 2024, le Conseil de l'action sociale a arrêté la modification budgétaire n°2/2024 du CPAS.
Conformément à l'article 112bis de la loi organique des CPAS, le conseil communal prend sa décision dans les quarante jours de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives. Le conseil communal peut proroger le délai qui lui est imparti pour exercer son pouvoir d'une durée maximale égale à la moitié du délai susvisé. A défaut de décision dans le délai, l'acte est exécutoire.
L'approbation peut être refusée pour violation de la loi ou lésion de l'intérêt général.

14. Holding communal sa - Convocation à l'Assemblée Générale du 26 juin 2024

Le Holding Communal est un holding belge qui a été créé en 1996 et dont toutes les communes et administrations provinciales de Belgique sont actionnaires. Le 7 décembre 2011, une Assemblée générale extraordinaire a décidé de dissoudre le Holding Communal. La liquidation n'est pas encore terminée.

15. Comptes annuels 2023

La Directrice financière présentera au Conseil le compte 2023.

16. ZS NAGE - Compte 2023 - Information

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance du compte 2023 de la zone de secours NAGE tel qu'adopté en séance du Conseil zonal du 16 avril 2024.

17. ZS NAGE - MB 1 de 2024 - Prise de connaissance de la MB n°1-2024

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de la MB 1/2024 de la zone de secours NAGE.

18. Modification budgétaire n°1 - 2024 - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2024 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	**10.974.459,23**	**9.880.951,67**
Dépenses totales exercice proprement dit	**10.879.502,04**	**8.208.314,04**
Boni / Mali exercice proprement dit	**94.957,19**	**1.672.637,63**
Recettes exercices antérieurs	**1.738.430,27**	**0,00**
Dépenses exercices antérieurs	**93.101,08**	**2.940.362,37**
Prélèvements en recettes	**0,00**	**1.732.757,48**
Prélèvements en dépenses	**891.641,37**	**465.032,74**
Recettes globales	**12.712.889,50**	**11.613.709,15**
Dépenses globales	**11.864.244,49**	**11.613.709,15**
Boni / Mali global	**848.645,01**	**0,00**

19. Montants octroyés par le Collège communal en 2023 sur base de la délégation du Conseil communal - information

En 2023, le Conseil communal a délégué au Collège communal ses compétences en matière de subventions figurant nominativement au budget.
Le Conseil prend acte des subventions octroyées par le Collège.

20. Octroi des subventions aux diverses sociétés ou groupements de l'entité - 2023

Il est proposé au Conseil d'allouer une subvention ordinaire aux divers groupements de l'entité.

21. Création de la voirie aux abords de la maison communale - Lancement de la procédure voirie

Il est demandé au Conseil de marquer son accord sur le lancement de la procédure ayant pour objectif de créer officiellement et au cadastre la voirie existant dans les faits vers et devant la maison communale.

22. SART-BERNARD - Rue du Bois d'Ausse: partie de parcelle communale A n°525/X/2 occupée par un privé (suite de procédure) - Accord de principe sur la vente

Il est proposé au Conseil de marquer son accord de principe quant à la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée SART-BERNARD Section A n°525/X/2 (1a 12ca).

23. Ecoles communales d'Assesse - Installation de portes Rf et bras hydrauliques – Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé

Dans le cadre de la mise en conformité des écoles communales, il est proposé d'installer des porte coupe-feu.
Lieux :
- Ecole communale de Courrière;
- Ecole communale de Maillen;
- Ecole communale de Sart-Bernard;
- Ecole communale de Florée;
- Ecole communale d'Assesse + bibliothèque.

Description :
- installation de portes coupe-feu avec bras hydraulique;
- démontage et évacuation de la porte à remplacer et montage de la porte coupe-feu;
- pose de la signalétique.

Estimation :
31.256,00 € HTVA ou 37.819,76 €, 21% TVAC.

24. ISSEP - Projet SuRiPest - Signature de la convention d'occupation

Il est proposé au Conseil de signer la convention entre la commune d'Assesse et l'organisme d'utilité publique « Institut Scientifique de Service Public » (ISSeP), relative à la mise à disposition d'un emplacement sur le site de l'administration communale, Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse, afin d'y placer un préleveur des mesures des concentrations des produits phytopharmaceutiques dans l'air ambiant sur le territoire communal.

25. CCCSR - Rapport d'activités 2023

Rapport d'activités 2023 de la CCCSR. La commission s'est réunie 4 fois en 2023 et a traité pas moins de 20 dossiers.

26. Passage piéton - Rue des Rouaux à Courrière - Règlement Complémentaire de Circulation Routière

De nombreux piétons empruntent la rue des Rouaux pour se rendre à la gare de Courrière. Ce passage piéton permettra d'assurer leur sécurité lors des traversées de voirie.

27. Fourniture et pose de glissières de sécurité + réparation de glissières existantes - Commune d'Assesse – Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé

Le Conseil est invité a passer un marché par procédure ouverte concernant :

- la fourniture et pose de nouvelles glissières de sécurité
- la réparation de certaines glissières existantes (glissières mixtes bois-métal ou uniquement métal) sur le territoire de la commune d'Assesse

Les glissières sont des glissières mixtes bois-métal et uniquement métal.
Les postes comprennent la main-d'œuvre et toutes les fournitures nécessaires pour placer et réparer les glissières de sécurité.
Le montant du marché est estimé à 25.500,00 € HTVA ou 30.855,00 € TVAC.

28. Acquisition d'un broyeur de branches - Approbation des conditions du marché

Le Conseil est invité a marqué un accord sur l'acquisition d'un broyeur de branches pour un montant estimé à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise.